



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale (ci-après la « **Société** ») convoque ses membres à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le :

MARDI 9 MAI 2023, À 19 H

Club de L'Âge D'Or de Saint-Gervais

239, rue Principale

Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

La Société et Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale (ci-après « **Promutuel Montmagny-L'Islet** ») souhaitent fusionner en une seule société mutuelle d'assurance (ci-après la « **Société fusionnée** »).

L'assemblée générale extraordinaire aura notamment pour but :

- 1) **De soumettre** aux membres de la Société, pour approbation, une convention de fusion devant intervenir entre la Société et Promutuel Montmagny-L'Islet.

Lorsque la convention de fusion aura reçu l'approbation des membres de la Société et celle des membres de Promutuel Montmagny-L'Islet, un avis d'intention de fusionner sera transmis par la Société et Promutuel Montmagny-L'Islet à l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») qui se prononcera sur la faisabilité et la viabilité du projet de fusion. Par la suite, une demande de permission de fusion sera envoyée à l'AMF qui l'acheminera à son tour au ministre des Finances, accompagnée de son rapport sur les motifs justifiant de faire droit ou non à la demande de permission de fusion. Cette demande de permission de fusion a pour objectif de demander au ministre des Finances d'approuver la fusion, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, c. A-32.1).

Nous vous invitons à consulter la résolution spéciale et la convention de fusion disponible sur notre site web : <https://www.promutuelassurance.ca/fr/rive-sud>

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse 340, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0, au plus tard le 8 mai 2023, à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Pour les membres-assurés de la région de Rivière-du-Loup, un transport par autobus est mis à leur disposition. Un souper sera offert gracieusement en cours de route par la Société. L'embarquement se fera à 16 h 45 au bureau de Rivière-du-Loup, situé au 118, boulevard de l'Hôtel-de-Ville. Veuillez réserver votre place au plus tard le 2 mai, auprès de M^{me} Marie-Josée Morency, au 1 800 463-1911, poste 8906.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Un goûter sera servi.

Mario Montminy
Secrétaire de Promutuel Assurance Rive-Sud
Lundi, 17 avril 2023

PROMUTUEL
ASSURANCE
RIVE-SUD